

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1987

Edition du
25 février 2013

DANS CE NUMÉRO

Les aventures du baron Bich (Jean-Pierre Ghelfi)

Leçon d'économie politique autour de l'effet d'aubaine

Hautes écoles: l'esprit des comptes (Yvette Jaggi)

Entre pouvoirs publics régulateurs et clients, le mélange des genres privé - public est à son comble

Ni polarisation ni écartèlement (Jean-Pierre Ghelfi)

Une étude de l'OFS confirme que la classe moyenne n'est pas malmenée

Quel exercice de la souveraineté? (Lucien Erard)

Avec l'UE, cela reste à la Suisse de décider ce qu'elle veut...

Les aventures du baron Bich

Leçon d'économie politique autour de l'effet d'aubaine

Jean-Pierre Ghelfi - 20 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22834>

Vers la fin du mois de novembre de l'année dernière, plusieurs médias français ont vitupéré contre «*Bruxelles*» qui projetait de ne pas renouveler la taxe antidumping prélevée depuis 1991 sur les briquets produits en Chine.

[Le Nouvel Observateur](#) était le plus virulent dans la défense de la société Bic et dans la critique des autorités européennes: «*Si la Commission européenne refuse de repenser la structure des échanges mondiaux, de réfléchir aux moyens de faire respecter la réciprocité et la loyauté des échanges, nous perdrons le match de la mondialisation par forfait.*» *Le Figaro* et *Le Monde* écrivaient dans le même sens, même si le ton était plus mesuré: «*Bruxelles lâche Bic*» pour le [premier](#), tandis que le [second](#) évoquait une politique communautaire «*naïve*» face à ses partenaires commerciaux.

François Bich, patron de l'[entreprise](#), profitait de la vindicte française pour enfoncer le clou: «*C'est peu dire que nous sommes déçus. Nous ne comprenons pas. On fait un cadeau à ceux qui trichent*» et menaçait même de «*réexaminer*» des investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros prévus en France.

3'000 allumages

Trois mois plus tard, à l'occasion de la publication des résultats annuels du groupe Bic, des [renseignements complémentaires](#) sont disponibles. On apprend ainsi que le cours de l'action du groupe a augmenté de 75% en trois ans. «*Mais le plus frappant demeure la marge opérationnelle. Elle a en effet atteint 19,5% des ventes pour l'ensemble du groupe - du jamais-vu - et 38% pour les seuls briquets. Un taux digne de Vuitton, la marque star de LVMH.*»

Les affaires du groupe Bic vont donc bien, même très bien. Serait-ce la conséquence de l'existence de la taxe antidumping? La société indique que ses produits sont «*d'excellente qualité à des prix abordables*». Le résultat est que là où «*la majorité des briquets chinois permettent 800 allumages, vous en avez 3000 avec un Bic!*». Ainsi «*le groupe pense conserver ses parts de marché en Europe, malgré la disparition des taxes antidumping sur les briquets chinois*».

Sous cloche

Cette brève histoire des briquets Bic est une vraie leçon de choses. D'abord, la manière dont la presse peut se laisser manipuler avec des arguments

(nationalistes dans le cas présent) qui servent les intérêts de l'entreprise, mais peu la réalité économique. Ensuite, bien sûr, la «*mondialisation*» et «*Bruxelles*» sont des boucs émissaires que l'on sert trop souvent sans examen critique. Ce discours, en creux, montre aussi qu'on ne doit pas systématiquement prendre pour du bon argent l'argument des «*bas salaires*» chinois, asiatiques ou autres.

La dernière leçon concerne ce que les économistes appellent l'effet d'aubaine. La revue [Alternatives économiques](#) donne l'explication suivante: «*L'effet d'aubaine vise essentiellement les politiques publiques. Par exemple, si pour inciter les entreprises à embaucher l'Etat accorde à celles qui le font une prime par embauche réalisée, cette mesure sera un effet d'aubaine pour toutes les entreprises qui étaient de toute façon sur le point d'embaucher. L'effet d'aubaine est une forme de déperdition de l'argent public puisque, dans cet exemple, la prime aurait pu être économisée sans que le volume des embauches soit modifié.*»

Il se peut que la mesure étatique pour limiter la «*concurrence déloyale*» envers les briquets Bic ait été initialement justifiée. Mais, manifestement, elle ne l'est

plus, et peut-être même déjà depuis de nombreuses années.

A bien des égards, l'industrie horlogère suisse, étatique, restructurée et protégée lors de la crise des années 30, a bénéficié après-guerre d'un

effet d'aubaine dans le cadre du «*statut horloger*» qui la protégeait à la fois de la concurrence interne et étrangère. Mais mise ainsi sous cloche elle en a oublié d'innover et de se moderniser jusqu'au moment du très dur réveil de la crise des années 70.

L'effet d'aubaine peut donc devenir, dans la durée, un effet pervers. «*Bruxelles*» n'en déplaît à la société Bic, a probablement eu raison de considérer que sa protection n'était plus nécessaire ni même souhaitable.

Hautes écoles: l'esprit des comptes

Entre pouvoirs publics régulateurs et clients, le mélange des genres privé - public est à son comble

Yvette Jaggi - 20 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22824>

Annoncé de longue date mais comme oublié dans l'intervalle, pas même pris en compte dans le budget 2013 de la Confédération tel que voté par les Chambres, le changement est passé presque inaperçu. Il est pourtant important et significatif. Depuis le début de cette année, la totalité des dépenses de la Confédération pour l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation est regroupée à la charge de l'administration dirigée par Johann Schneider-Ammann, désormais rebaptisée département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFER).

En clair, les universités cantonales, le Fonds national et le domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) rejoignent les hautes écoles spécialisées (HES), la formation professionnelle et la politique de l'innovation. En francs, le budget du département fédéral de

l'intérieur, le plus lourd des sept, est soulagé de 4,9 milliards qui s'en vont accroître de 64% les dépenses du DEFER.

Le vocabulaire des entreprises

Par-delà les organigrammes et les dépenses, le basculement est révélateur d'une évolution qu'il vient renforcer, celle de l'économicisation de la formation supérieure, parallèle à celle de la culture par exemple. Les notions de concurrence et d'efficacité font leur apparition dans le vocabulaire des gestionnaires académiques, les indicateurs de performance et de rendement influent sur les *rankings* et autres évaluations.

Les améliorations de qualité ne suffisent plus; on vise l'excellence, la prouesse, avec tout le prestige qui lui est associé. Les unités administratives deviennent des centres de compétence, les

rectorats des directions, les [filières master des HES](#) des offres compétitives. Et les étudiants, qui ont vite compris les avantages de choix efficaces, optimisent les efforts à consentir pour l'obtention des crédits ECTS prescrits par la réforme de Bologne.

Adaptées à cette fin, les statistiques mesurent les progrès des hautes écoles sur la voie de l'économie dominante et font office de contrôle de qualité et d'adéquation des offres et prestations. Elles précisent les coûts dits complets par niveau d'enseignement, genre de recherche, nature de services, le tout par groupe de domaine.

D'où il ressort sans surprise que les études en médecine et pharmacie ont un prix de revient unitaire 6,6 fois supérieur à celui d'une formation en droit ou en sciences économiques, tandis

que les sciences exactes et naturelles ont un coût par étudiant quatre fois plus élevé que les sciences humaines et sociales. Du côté des HES, les disproportions sont moins flagrantes, même si les filières du travail social et de la santé restent nettement au-dessous d'une moyenne que les métiers de l'agronomie, des sciences de la vie, de l'informatique, des arts, de l'architecture et du design tirent au contraire vers le haut.

Des fonds privés très publics

Même si les différences de coût entre domaines et filières alimentent traditionnellement les discussions, celles-ci portent moins aujourd'hui sur les dépenses que sur leur couverture. En particulier, la part du financement privé – surtout celui fourni par les grandes entreprises – fait désormais débat, d'autant qu'il revêt une [importance croissante](#) dans les revenus des hautes écoles. Les cent millions de francs offerts en mai dernier à l'Université de Zurich par UBS à l'occasion de ses 150 ans ont suscité à juste titre pas mal de commentaires. Voilà une puissante banque commerciale sauvée à grands frais publics parce que *too big to fail* qui choisit sans sourire pour slogan «*nous n'aurons pas de répit*». Elle multiplie ses «*engagements*» de sponsoring culturel et social pour mieux polir son image et couronne le tout par le don permettant la création d'un éthique *UBS International Center of Economics in Society!*

Ce geste, d'une générosité évidemment opportuniste, a inspiré au conseiller national Mathias Reynard (PS/VS) une [interpellation](#) formulée avec une élégante fermeté. Dans sa réponse, le Conseil fédéral confirme sereinement que «*la Confédération encourage les hautes écoles à acquérir des fonds privés*» et relève, sans citer ses sources, que ces fonds jouent un rôle relativement modeste, de l'ordre de 7% à 9% selon les types d'établissement, soit beaucoup moins que dans les universités américaines et britanniques par exemple.

Or, se fondant sur la comptabilité analytique tenue par les hautes écoles, l'Office fédéral de la statistique [publie](#) des chiffres nettement moins rassurants. Ainsi, en 2010, les «*pourvoyeurs de fonds*» privés ont financé pas moins de 15,9% des charges des universités et des EPF, cette proportion atteignant même 21,5% dans les hautes écoles spécialisées. Comment expliquer un tel écart, du simple au double, entre deux sources fédérales réputées également crédibles?

La différence tient à un problème de définition du terme privé, dont l'acception plus ou moins extensive a de toute évidence une portée idéologique. Sont des privés au sens de la comptabilité analytique tous les tiers payeurs autres que les cantons et la Confédération dans la mesure où ces collectivités agissent comme pouvoirs subventionnants et non comme rémunérateurs de prestations.

Les tiers en question regroupent donc pour l'essentiel quatre catégories de «*clients*» qui procurent des revenus aux hautes écoles. On trouve d'abord les entreprises, les administrations fédérales et cantonales ainsi que des autres organismes publics ou privés qui attribuent des mandats d'étude, de recherche ou de développement aux unités et collaborateurs des hautes écoles. Figurent ensuite parmi les privés les institutions du type Fonds national ainsi que les programmes de recherche européens ou internationaux auxquels la Suisse participe. Il y a aussi bien sûr les sponsors, mécènes et donateurs qui soutiennent des activités universitaires d'enseignement ou de recherche en finançant des constructions, équipements, chaires et autres publications. Enfin, n'oublions pas les étudiants et personnes en formation continue qui paient des taxes de cours et d'examen représentant en gros 3% des recettes des hautes écoles.

On le voit, dans sa fausse neutralité, la comptabilité analytique distingue les différents types de produits d'exploitation d'après leur nature et leur provenance, mais sans se préoccuper du statut – public ou privé – des instances qui leur procurent ces revenus. Curieux mélange qui assimile les hautes écoles à des entreprises et leurs pourvoyeurs de fonds à des clients. La confusion des rôles est à son comble. Comme si l'Etat voulait diminuer sa propre importance en reniant ses différents avatars ou en

faisant semblant de les externaliser. A moins, hypothèse généreuse, que ce soit une manière de faire apparaître la vérité des coûts et des produits.

Dans ce dernier cas, il faudrait au moins faire apparaître les dépenses consenties par les hautes écoles pour obtenir les financements privés au sens large du terme retenu dans la comptabilité analytique. Qui paie et sous quelle affectation les temps et les efforts que les professeurs et de très nombreux collaborateurs scientifiques ou administratifs consacrent à la construction, la préparation, la présentation, la promotion de projets destinés aux «clients» des hautes écoles? Au débit de quels comptes ces

travaux de plus en plus coûteux sont-ils portés? A quels crédits et instances sont-ils imputés? Passent-ils pour des tâches liées à l'enseignement, à la formation, à la recherche ou bien, plus justement, à la gestion et au *fundraising*? Et qui rétribue effectivement les virtuoses, internes ou mandatés, de la confection et de la «vente» de dossiers de requête, pour ne rien dire des professionnels du lobbying chargés de «travailler» les instances d'octroi?

Autant de questions auxquelles la pratique donne des réponses souvent improvisées et de plus en plus chronophages. Autant de dépenses non imputées par la comptabilité qui se veut

pourtant finement analytique.

Dans sa réponse à l'interpellation Reynard, le Conseil fédéral dégage toute responsabilité dans ces vulgaires affaires de comptes et d'influences. Il se contente de rappeler qu'il incombe à chaque haute école de préserver son autonomie et «*d'affiner son profil en mettant l'accent sur certains domaines pour lesquels elle peut également faire appel à des fonds privés.*»

Voici qui relève de l'esprit du temps, lequel ne peut cependant tenir lieu de pensée politique et ne saurait suffire à déterminer une politique fédérale de la formation supérieure.

Ni polarisation ni écartèlement

Une étude de l'OFS confirme que la classe moyenne n'est pas malmenée

Jean-Pierre Ghelfi - 20 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22785>

Pudiquement ou diplomatiquement, l'Office fédéral de la statistique (OFS) intitule une toute récente publication [Regard sur la classe moyenne - évolution des groupes à revenus moyens de 1998 à 2009](#) quand il s'agit, en fait, d'une mise au point en relation avec des débats publics qui tirent à hue et à dia la notion de classe moyenne. Référence en particulier à l'étude d'Avenir Suisse consacrée à une classe moyenne prétendument

malmenée que nous avons récemment discutée ([DP 1977](#)).

Quelles conclusions tire l'OFS de son analyse? «*Les résultats obtenus [...] ne corroborent pas les craintes souvent exprimées dans le débat public au sujet de la classe moyenne. Ainsi, la thèse d'une polarisation des groupes de revenus, avec pour corollaire une classe moyenne en perte de vitesse, ne se confirme pas. [...] La thèse d'une classe moyenne trop ponctionnée ne se confirme pas*

non plus. Que l'on compare les groupes sociaux entre eux ou au cours de la période considérée, on ne constate pas que les groupes à revenus moyens subissent une pression particulièrement marquée due aux dépenses obligatoires. La charge que ces dernières représentent a en fait augmenté pour tous les groupes de la population.»

L'analyse de l'OFS retient le concept de «revenu équivalent» (appelé aussi

«revenu brut pondéré en fonction des besoins») qui seul permet de comparer des ménages de compositions différentes: «Le revenu de chaque ménage est divisé par une «valeur d'équivalence» qui a pour effet de convertir ce ménage en un ménage d'une personne. La valeur d'équivalence s'obtient en attribuant à chaque membre du ménage un facteur de pondération: par exemple 1,0 à la première personne adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans ».

Pas d'écrasement

Dans DP, nous avons donné la préférence à la répartition des ménages entre cinq quintiles - le premier quintile regroupant les 20% des ménages les plus modestes, le cinquième quintile les 20% les plus aisés, et les deuxième, troisième et quatrième quintiles englobant la classe moyenne. L'OFS préfère se référer à des seuils fixés par rapport à la médiane. Les ménages de la classe moyenne sont ceux dont le «revenu équivalent» est situé entre 70% et 150% de la médiane; en dessous, ce sont

des ménages modestes, en dessous, des ménages aisés. Cette méthode est souvent utilisée dans les comparaisons internationales et elle a aussi l'avantage d'examiner la composition des groupes par rapport à une donnée (le revenu médian) qui reflète le niveau de bien-être matériel et qui change avec le temps. L'évolution au cours de la période 1998-2009 se présente ainsi: la proportion des ménages modestes passe de 23,5% en 1998 à 20,0% en 2009; celle des ménages aisés de 19,5% à 18,7%, celle des ménages moyens supérieurs (entre 100% et 150% de la médiane) de 30,5% à 31,3% et celle des ménages moyens inférieurs (de 70% à 100% de la médiane) de 26,5% à 30,0%. L'évolution n'est cependant pas linéaire. La situation économique fournit des impulsions à la hausse et à la baisse dans chaque groupe. Mais ce sont des modifications de faibles amplitudes, qui ne montrent ni une polarisation entre les extrêmes ni un écrasement ou un écartèlement de la classe moyenne.

Conclusions rassurantes

Le revenu équivalent des

ménages modestes est passé de 2'579 francs en 1998 à 2'819 francs en 2009, celui de la classe moyenne de 5'021 francs à 5'470 francs et celui des ménages aisés de 10'449 francs à 11'148 francs. Soit des hausses respectives de 9,3%, 8,9% et 6,7%. En 1998, le revenu équivalent des ménages aisés était 4,05 fois supérieur à celui des ménages modestes; en 2009, l'écart s'établit à 3,95 fois.

Ainsi, par quelque bout qu'on empoigne la question de la classe moyenne, et donc de celles qui sont au-dessus et au-dessous, on n'observe pas d'écartèlement ni de polarisation. La réalité est bien éloignée de certaines descriptions alarmistes que les médias répercutent volontiers.

Nous ne cacherons pas que les conclusions plutôt rassurantes auxquelles nous parvenons nous ont surpris, et que nous avons cherché plutôt deux fois qu'une si nous n'omettions pas un ou des éléments importants. Ça ne paraît pas être le cas. Ce qui nous conduit à considérer que finalement les systèmes helvétiques d'assurances et de redistributions sociales fonctionnent plutôt bien.

Quel exercice de la souveraineté?

Avec l'UE, cela reste à la Suisse de décider ce qu'elle veut...

Lucien Erard - 20 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22805>

Pays indépendant, peuple souverain, à force de l'entendre répéter on finirait par le croire. Pourtant, dans la bouche de Christoph Blocher ou d'Oskar Freysinger, on sent qu'il y a un malentendu sur le sens des mots. Lorsque le premier explique que les accords bilatéraux avec l'UE permettent de choisir librement ce qu'on veut bien accepter dans l'intérêt de la Suisse et refuser ce qui nous déplaît, on hésite entre incompetence et véritable mensonge.

D'une manière générale, un accord entre deux pays reflète un compromis entre intérêts divergents. Avec l'UE, ce sera un compromis entre 27 pays et la Suisse. Qui peut croire que les 27 s'étant mis d'accord - souvent difficilement - seraient prêts à rouvrir un dossier pour tenir compte de nos intérêts? C'est d'ailleurs bien pourquoi nos accords bilatéraux ne font que reprendre, quasiment à la lettre, les textes européens. Pire encore, la structure économique et juridique de l'UE veut que des concessions consenties sur certains points soient compensées par des avancées sur d'autres. N'en prendre qu'une partie - celle qui nous plaît - c'est faire fi de ces complémentarités.

L'UE est très claire sur ce point: si la Suisse veut de nouvelles négociations, elle doit accepter

l'ensemble de l'acquis communautaire actuel, mais aussi futur. Cela signifie l'ensemble des dispositions qui règle le fonctionnement du marché unique - y compris tous les changements apportés depuis la conclusion des accords bilatéraux ou qui le seront à l'avenir - et y compris la jurisprudence de la Cour de l'Union européenne à Luxembourg.

Mais l'UDC n'est pas seule dans le déni. Le débat sur les juges étrangers botte en touche le véritable problème: la reprise automatique du droit communautaire présent et surtout futur. A cette aune, la nationalité des juges chargés de vérifier que la Suisse applique bien le droit communautaire qu'elle a accepté n'est plus si essentielle.

L'Espace économique européen (EEE) réglait ces deux problèmes: une cour AELE formée de juges des pays de l'EEE (un magistrat suisse y siège au nom du Liechtenstein); une négociation avec l'UE, avant que chaque pays de l'EEE légifère pour s'adapter aux décisions prises, comme nous le faisons bilatéralement. Mais, différence de taille, les membres de l'EEE sont associés aux travaux préliminaires de toute nouvelle législation, ce qui leur donne un poids que la Suisse n'a pas.

Certes, nous n'aurions pas eu les droits d'un pays membre, et notamment leur droit de veto, celui d'être là où les décisions se prennent. D'ailleurs, c'est bien la raison pour laquelle le Conseil fédéral avait jugé qu'il ne pouvait s'agir que d'une étape en vue d'une adhésion, annonce à laquelle on doit probablement l'échec du 6 décembre 1992.

C'est donc incontestablement l'obligation de s'adapter à la quasi-totalité du droit communautaire, ce que veut nous imposer l'UE, qui pose un problème de souveraineté. En 1992, l'Office fédéral de la justice avait envisagé de modifier la Constitution pour soustraire aux droits populaires les domaines de compétence de l'UE. On y a renoncé pour des raisons d'acceptabilité politique, mais aussi parce qu'il n'y avait pas de raison d'empêcher certaines votations, notamment sur la mise en œuvre des directives européennes qui laissent une certaine marge d'interprétation.

Mais c'est en réalité la conviction que le peuple a toujours su choisir en fonction de l'intérêt de la Suisse qui a été déterminante: les risques de lui voir prendre une décision inapplicable en raison de notre appartenance à l'EEE ou, pire encore, de nous obliger à quitter l'EEE ont paru alors très improbables. Ce qui s'est

passé depuis lors avec les nombreuses votations sur les bilatérales semble confirmer cette appréciation. Ce raisonnement ne s'applique évidemment pas aux votations qui violent nos engagements en matière de droit de l'homme, en l'absence d'enjeux économiques déterminants.

Reste que dans l'économie

mondialisée d'aujourd'hui, exercer sa souveraineté ne consiste pas à décider tout seul ce qui nous plaît, mais à choisir les voies possibles, compte tenu des contraintes extérieures et en particulier des intérêts et des besoins de nos partenaires économiques, compte tenu aussi des engagements internationaux

déjà pris.

Mais être souverain, ce n'est pas non plus laisser les autres décider tout seul pour nous. Or, à Bruxelles c'est aujourd'hui ce qui se passe. Comme nos intérêts ne permettent pas de l'ignorer, il nous reste à trouver les moyens d'y participer. C'est cela, exercer sa souveraineté.

Index des liens

Les aventures du baron Bich

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/723050-bic-vs-briquets-chinois-pas-de-defense-du-made-in-france-sans-vision-europeenne.html>

<http://www.lefigaro.fr/societes/2012/11/26/20005-20121126ARTFIG00657-briquets-chinois-bruxelles-lache-bic.php>

<http://lauer.blog.lemonde.fr/2012/11/27/retour-de-flamme-sur-les-briquets-bic/>

<http://fr.wikipedia.org/wiki/BiC>

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/f9e7c5f6-7931-11e2-9294-b74da0d9260a#.USYlyl5KpyM>

http://www.alternatives-economiques.fr/Dictionnaire_fr_52__def609.html

Hautes écoles: l'esprit des comptes

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c414_713_1.html

<http://www.rts.ch/video/info/journal-19h30/4055050-le-financement-des-universites-suissees-passe-toujours-plus-par-l-economie-privée.html>

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20123732#

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=4905>

Ni polarisation ni écartèlement

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=5048>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22213>

Quel exercice de la souveraineté?